

L'ILE PERROT ET SES ENVIRONS

ESSAI HISTORIQUE

(De 1672 à 1872)

PAR T.-NAP. LE MOYNE, P^{tr}e., BEAUHARNOIS

SECONDE PARTIE

Histoire religieuse

Ecrire l'histoire sans archives, sans sources authentiques, à ses recherches, n'est pas chose facile. Tel est ici le cas. La paroisse de l'île Perrot, pendant près d'un siècle, fut tour à tour desservie par les missionnaires de l'île-aux-Tourtes (1), de Ste-Anne (2), de St-Joachim de la Pointe-Claire, de St-Joseph des Cèdres et de St-Michel de Vaudreuil. Les prêtres voisins y venaient de temps à autre faire des missions dans la maison des capitaines de milice. Cependant, pour la plupart des offices du culte, les habitants avaient à se rendre à l'église de la paroisse la plus voisine.

En 1740, il est vrai, on construisit sur l'île une église et un presbytère, mais ce ne fut qu'en 1786 que commença la desserte régulière de la paroisse (*par voie de mission*) et la tenue des registres curiales. A ce retard il y eut plusieurs causes : d'abord, la première église était à peine achevée, qu'on fut obligé d'en reconstruire une autre dans un endroit plus central ; puis les fréquents enrôlements de la milice retardèrent indéfiniment la seconde construction, et enfin la conquête avait supprimé les Jésuites et les Récollets. Quelques jeunes Canadiens seulement, le pays étant sans évêque, purent passer en France pour y recevoir les ordres. L'ancienne mère-patrie offrit bien ses missionnaires, mais pendant trente ans, le gouvernement britannique rejeta ces offres et même le mémoire de tous les catholiques de la province, en 1783. Ce ne fut que lors de la révolution française (1793) qu'il se décida à laisser venir les prêtres français munis du passe-port du roi.

Ainsi, le lecteur s'expliquera facilement l'absence d'archives paroissiales sur l'établissement de la mission de l'île Perrot. De là lacunes dans cette histoire et embarras de l'auteur.

Pour ce qui est de l'histoire du demi-siècle qui a suivi l'érection de la première église, un *chercheur*, M. l'abbé Verreau ou M. Sulte, vous aurait vite fait sortir de leur retraite poussiéreuse ces vieux papiers épars çà et là. Mais que dire ? Que faire ? Le premier venu peut-il reprocher à la nature de ne l'avoir pas trempé de l'acier du vrai *chercheur* ? Au reste, confession faite, l'auteur n'a pas ces loisirs-là.

Nemine contradicente, entrons et glanons dans le champ de l'histoire.

A l'origine, l'île Perrot entrait dans les limites de deux paroisses avoisinantes, partie est annexée à la Pointe-Claire, partie ouest à Ste-Anne du Bout-de-l'île ou de Bellevue. (3) Cette délimitation s'était opérée en vertu d'un règlement collectif fait par "messieurs de Vaudreuil et Begon et monsieur l'évêque de Québec," (4) pour le gouvernement de Montréal. Il date du 20 septembre 1721.

L'Arrêt du Conseil d'Etat du roi du 3 mars 1722, tenu à Paris et signé par Fleuriau, confirme ce règlement. Il y est réglé que dans "l'étendue de la paroisse de St-Joachim (de la Pointe-Claire), dans l'île de Montréal," sera contenue "la partie d'en bas de l'île Perrot," à prendre depuis l'habitation de Pierre Poirier (5), "icelle comprise, en descendant jusqu'au bout de la dite île." (6)

Par le même règlement il est arrêté que dans les limites de la paroisse de Ste-Anne du Bout-de-l'île sera renfermée "l'étendue qu'il y a dans l'île Perrot depuis "et non compris l'habitation de Pierre Poirier, en remontant jusqu'au bout d'en haut de la dite île Perrot ; et outre la mission des sauvages Népissingues "établie sur l'île-aux-Tourtes, que le curé (7) de la dite paroisse desservit et continuera de desservir, par "voie de mission, les fiefs de Vaudreuil et de Soulanges "situés vis-à-vis les bouts d'en haut des dites îles "Perrot et de Montréal, contenant chacun quatre lieues

(1) Date de la tenue des registres : à Ste-Anne, en 1703 ; à la Pointe-Claire, en 1713 ; aux Cèdres, en 1752 ; à Vaudreuil, en 1773.

(2) Dans une lettre au ministre secrétaire d'Etat, en 1724, Mgr de Vaudreuil dit : "Le P. Breslé des Algonquins et des Népissingues, à l'île-aux-Tourtes, où il a fait faire une église et une maison, avait emmené un prêtre (Mgr Elie Depéret) qui y a toujours demeuré." (Tanguay). René-Charles de Breslé mourut en France le 4 décembre 1735, à St-Sulpice.

(3) Nom donné par M. de la Joubardière.

(4) Mgr J.-B. de Lacroix-Chevrières de Saint-Valier, qui fut sur le siège de Québec de 1688 à 1727. Il resta prisonnier en Angleterre de 1704 à 1712.

(5) Terre occupée aujourd'hui par Frs. Toupin.

(6) "Edits et ordonnances," vol. I, p. 459.

(7) Pierre-Elie Depéret, S.S., arrivé en Canada en 1714, avec M. de Breslay, desservit la Pointe-Claire de 1718 à 1721. Il passa presque toute sa vie curé de Ste-Anne du Bout-de-l'île, où il est mort le 17 avril 1757. Il était en même temps chargé, par le roi, d'accompagner les sauvages dans leurs expéditions. (L'abbé Tanguay).

"d'étendue, à l'effet de laquelle mission il est permis "aux habitants des dits fiefs de faire construire une "chapelle entre les dits deux fiefs, dans le lieu le plus "convenable, dans laquelle le dit curé sera tenu d'aller "dire la messe une fois le mois, et d'y faire le catéchisme aux enfants."

A propos de bornes de paroisse, saviez-vous, ami lecteur, que les arrêts ne sont point le seul mode de procéder en matière de délimitation. Quant à moi, j'avoue que j'en étais ignorant comme une éponge. C'est une feuille publique anglaise qui, l'autre soir, sur le ton semi-sérieux nous disait... enfin *perambulating* dit tout. Ce *perambulating* est le procédé sommaire et surtout comique en usage dans une grande île d'Angleterre ; c'est ce que l'Anglais appelle *battre les bornes*. Voici :

Les limites paroissiales sont, paraît-il, incertaines en Angleterre. De là assez souvent des disputes. Or, à défaut d'arbitrage, la tradition se charge de la besogne. Mais la tradition a besoin du *perambulating*. Toujours est-il qu'il y a *perambulating* et par là tradition. A jour fixé chaque année, notables de la paroisse, marguilliers, orphelins, bedeau, et les autres la verge de saule en mains et couverts de fleurs, sortent pour aller *battre les bornes*. Sauter les clôtures, enjambrer par les fenêtres, c'est le processional, quoi ! Il faut bien suivre la ligne. Ici et là on vous verge, et comme il faut, la jeune victime choisie à cet effet parmi les orphelins. C'est affaire de donner mémoire de l'événement. Aussi, dut-elle vivre les jours de Mathusalem, cette borne vivante n'oubliera jamais les limites de paroisse où l'é-mouvante cérémonie a *impressionné* son échine devenue *traditionnelle*. Voilà ce qu'on appelle là-bas *battre les bornes*.

Qu'il y ait en ceci un brin de légende, plus d'un le croiront. Toujours est-il que le Breton de la Grande-Bretagne est conservateur d'anciens usages, de bizarreries même, tout saxon qu'il est.

Première Église

La mission de l'île était ainsi desservie par les curés de Ste-Anne et de la Pointe-Claire depuis 1721, lorsque les habitants se crurent en état de construire une église chez eux, l'an 1740. L'on choisit le lieu le plus fréquenté, la Pointe-du-Moulin. A cet effet, la seigneuresse, dame veuve Quiner, voulut bien donner le terrain nécessaire à l'église, au cimetière et au presbytère.

Nous croyons devoir reproduire *in extenso* les contrats suivants au sujet de ces terrains. Ils ont été collationnés sur la minute trouvée dans le notariat de M^{re} Danzé de Blansy, déposée dans les archives de la cour de Montréal (1743).

"Pardevant les notaires Royaux, etc., fut présente "dame Françoise Cullerier, veuve de défunt sieur Jean "Quiner vivant marchand Bourgeois de cette ville, Seigneuresse et propriétaire de la terre, fief et seigneurie "de l'île Péroult y demeurant ordinairement, étant "cejourd'hui en cette ville de Montréal, laquelle a reconnu et confessé avoir des l'année mil sept cent "quarante, baillé, cédé, quitté et transporté et abandonné par ces dites présentes et en tant que besoin est "ou serait, baillé, cédé, quitté et transporté dès maintenant et à toujours avec promesse de garantie de tous troubles et autres empêchemens Généralement quelconques aux Sieurs Curé & marguilliers de l'œuvre et "fabrique de L'Eglise paroissiale de la dite Ile Péroult "à ce présent et acceptant pour la dite œuvre et fabrique de la dite paroisse M^{re} Louis Lenormant (1) "Prêtre Vicaire-Général de Monseigneur Illustrissime "et reverendissime Evêque de Québec (2) trois arpents "de terre en carré situés en la dite Ile Péroult (3) sur "lesquels sont Bâties L'Eglise & Presbitère de la dite "Paroisse, tenant d'un bout pardevant au bord du "fleuve St Laurent, par derrière et d'un côté au "domaine de la dite dame Cedante, et de l'autre côté à la "terre d'antoine Hunaut dit Deschamps, et ainsi que "les dits trois arpents de terre en carré se poursuivent "et comportent mouvant de la dite Seigneurie de l'île "Péroult pour les dits terrain servir de place au "Presbitère, Eglise, Cimetière et autres choses pour l'utilité "et commodité de la dite Eglise à toujours sans aucunes choses en excepter, réserver ni retenir par la dite Dame que la place d'un Banc dans la dite Eglise "à l'endroit où doit être placé le banc seigneurial qui "sera de la longueur fixé par les arrêts et réglemens "rendus à ce sujet, et aussi les autres droits honorifiques accoutumés et dûs aux Seigneurs Haut Justiciers et comme ayant fourni le fonds de terre de la dite Eglise pour du susdit terrain, jouir, faire & Disposer par les dits Sr Curé ou missionnaire en la dite "île Péroult en toute propriété à perpétuité sans aucunes redevances ni droit Généralement quelconques "dans le dit terrain, demeure dès à présent quitté et

(1) Normant de Féradon, Louis, arrivé en Canada en 1722. En 1739, supérieur de St-Sulpice de Montréal, instituteur des Sœurs Grises de Ville-Marie. Mort à Montréal le 18 juin 1759. (L'abbé Tanguay).

(2) Mgr Henrie-Marie Dubreuil de Pontbriand, natif de Vannes, d'une famille considérable ; docteur de Sorbonne et grand-vicaire de Saint-Malo. Sacré évêque le 9 avril 1741, à Paris, il arriva à Québec le 17 août suivant. Mort à Montréal le 8 juin 1760, et inhumé à Notre-Dame de Montréal.

(3) A la Pointe du Moulin-à-Vent.

"Déchargé car ainsi etc. transportant et Desaisissant et "Promettant et obligeant et Renonçant, fait et Passé "au dit Montréal en une des Salles du dit Séminaire "l'an mil sept cent quarante trois, le troisième mai "avant midi et ont les dites parties signé Lecture faite."

(signés) F. CULLERIER dit RUISSEAU.

NORMAND Vic. Gen. DAUZÉ DE BLANSY.
AD. HEMARD.

(A suivre.)

CHOSSES ET AUTRES

Nous publions aujourd'hui une poésie de M. Fréchette, récitée au banquet donné le 15 juillet au restaurant Victor, à l'occasion de la fête nationale française.

Le Pape a adressé une lettre de félicitations à Monseigneur Perraud, évêque d'Autun, à l'occasion de sa récente élection à l'Académie Française.

L'assemblée nationale a voté la prise en considération, c'est-à-dire le principe de l'expropriation de l'église du Sacré-Cœur que l'on est à élever à Montmartre ; 281 députés contre 206 se sont prononcés pour un acte qui ne serait que de la confiscation pure et simple. Il n'y a pas d'atrocité que ne puisse commettre la majorité— toujours au nom de la liberté !

L'entreprise de la construction des ateliers du chemin de fer du Pacifique Canadien, à Montréal, a été adjugée à MM. St. Louis et Frères.

La paroisse de Charlesbourg, près Québec, a voté dimanche, après la messe, la somme de deux mille piastres, pour l'érection d'un couvent près de l'église. Les Sœurs du Bon Pasteur en seront chargées. Un grand nombre de paroissiens ont souscrit, à part cela, de fortes sommes pour aider à cette œuvre. On dit que M. le curé de Charlesbourg a souscrit la somme de cinq cents piastres. Le docteur Grondin s'occupe activement de cette souscription. Les conditions auxquelles les Sœurs du Bon Pasteur entreprendront la construction du couvent consistent dans la remise de \$3,500 par la paroisse de Charlesbourg.

Le syndicat du pacifique vient de concevoir le projet de construire à Montréal une gare de chemin de fer comme on en voit peu en Amérique ; elle coûterait un million de dollars.

Le projet sera mis à exécution si la municipalité cède au syndicat le marché Bonsecours, car la gare s'étendrait depuis l'emplacement des vieilles casernes jusqu'à la place Jacques-Cartier.

Un état du coût des édifices à exproprier a été soumis au syndicat, qui paraît décidé à faire réussir ce gigantesque projet et s'engage à construire une gare d'un million si la municipalité lui donne le marché Bonsecours.

Nous publions ci-dessous une lettre de l'honorable Secrétaire d'Etat, qui résume en peu de mots la législation de la dernière session sur la culture et la vente du tabac en feuille. Elle pourra fournir d'information aux intéressés.

Ottawa, 28 juin 1882.

Dr A.-L. Toupin, St-François-du-Lac,
Mon cher docteur,

Votre lettre du 26 reçue. La culture, comme la vente de la feuille de tabac canadien, est complètement libre. Le cultivateur et le vendeur peuvent la vendre et revendre *indefinitement*. Elle n'est frappée de droits que lorsque le manufacturier la coupe ou la *manufacture*.

Bien à vous,

J.-A. MOUSSEAU.

Ainsi pas de doute. La culture et la vente du tabac sont complètement libres. Telle est la pensée qui a présidé à la loi de la dernière session, telle est la pensée qui anime le gouvernement en faisant l'application de cette loi.

En matière d'indifférence politique, le fait suivant signalé par l'*Estafette*, paraîtra incroyable :

"Il s'agissait d'une élection au conseil d'arrondissement de Certe. Aucun candidat ne s'est présenté aux électeurs. L'élection, par suite, n'a pas eu lieu."

Et dire, ajoute un autre journal, qu'on a fait une révolution pour avoir le droit de voter.

C'est l'instant de la séparation.

Gontra quitte Anita. Il s'en va refaire sa fortune en Amérique.

—Voyons, lui dit-il au moment de la séparation, maintenant que je pars, tu n'as plus à craindre des scènes de jalousie, dis-moi si tu m'as jamais trompé.

—Oh ! non, répondit Anita, ça te ferait trop de peine pendant la traversée.